RCS : BORDEAUX
Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1996 B 01860
Numéro SIREN : 409 108 636
Nom ou dénomination : ABC GRAVURE

Ce dépôt a été enregistré le 08/09/2023 sous le numéro de dépôt 22114

BRUNO CORROY

19, rue du Petit Puits 33520 BRUGES

EXPERT COMPTABLE
Inscrit au Tableau de L'Ordre de Bordeaux
COMMISSAIRES AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale de Bordeaux

ABC GRAVURE

Société à Responsabilité Limitée au capital de 76.224,51 Euros
Siège social : 33, route de Saint Aubin BP 10036
33166 SAINT MEDARD EN JALLES CEDEX

RCS Bordeaux 409 108 636

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

« ABC GRAVURE »

EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Aux Associés,

En exécution de ma mission de commissaire à la transformation qui m'a été confiée, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du Code de commerce, par décision unanime des associés du 6 septembre 2023, j'ai établi le présent rapport afin de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des actifs composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

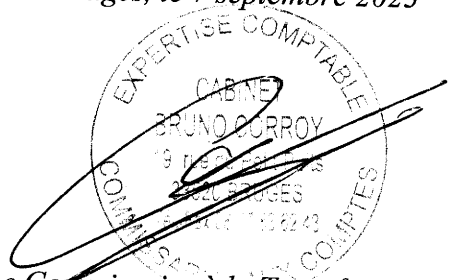
J'ai effectué mes travaux selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes. Ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en terme d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres ainsi que l'impact sur ceux-ci des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de mon rapport.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.
Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Par ailleurs, aucun avantage particulier n'apparait être consenti au profit d'associés ou de tiers à l'occasion de la transformation de la société en société par actions simplifiée.

Bruges, le 7 septembre 2023



Le Commissaire à la Transformation
Bruno CORROY
Membre de la Compagnie Régionale de Bordeaux